

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

NE PUBLIER QU'AU
MOMENT DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Communiqué No. 74-A
le 23 novembre 1966.

Bureau de Presse,
750 Troisième Avenue,
New York 10017,
YUkon 6-5740

REPRÉSENTATION DE LA CHINE A L'ONU

Texte de la déclaration prononcée en séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies par le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, sur la question de la représentation de la Chine à l'ONU, mercredi, le 23 novembre 1966.

Nous sommes de nouveau saisis de la question de la représentation de la Chine au sein des Nations Unies. Nous en sommes saisis d'une façon ou d'une autre depuis seize ans. Malgré tous nos efforts, les Nations Unies n'ont pas encore trouvé un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle elles se trouvent aujourd'hui. Une des raisons pour lesquelles on n'a pas accompli plus de progrès c'est que les options qui s'offrent à nous ne reflètent pas la véritable nature du problème. La vraie nature du problème, c'est que la Chine d'aujourd'hui n'est plus celle de 1945.

L'une des options qui nous a été offerte nous laisserait ignorer complètement les changements qui se sont produits. Elle nous ferait agir comme si la République Populaire de la Chine n'existait pas. Elle nous ferait toujours exclure de nos délibérations et de tous les rouages de la coopération internationale, un gouvernement capable d'influer en bien ou en mal sur les affaires internationales.

L'autre option nous demande de fermer les yeux sur une partie des réalités de la situation en Chine. Elle nous demande à toutes fins pratiques de faire abstraction du gouvernement qui régit la destinée de douze millions d'êtres, une population qui représente plus d'habitants que les trois cinquièmes des Etats membres de cette organisation.

C'est pourquoi ces options ne nous ont pas permis d'avancer. Elles ne tiennent pas compte des changements fondamentaux qui se sont produits en Chine depuis la formation des Nations Unies. Elles ne tendent pas à une solution rationnelle du problème. Elles ne tendent pas à une solution qui soit d'accord avec cet intérêt commun qui devrait être la base d'une organisation mondiale.